



## Conseil communautaire du Lundi 07 avril 2025 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : **24 mars 2025**  
Nombre de conseillers en exercice : **50**  
Nombre de conseillers présents : **35**  
Nombre de conseillers absents : **15**  
    Dont suppléés : **0**  
    Dont pouvoirs : **8**  
Nombre de votants : **43**

Le sept avril deux mille vingt-cinq à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 13 février 2025**
2. **Nomination d'un secrétaire de séance**
3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**
4. **Eau et assainissement : présentation des scénarios**
5. **Modification de la carte des emplois**
6. **Protection sociale complémentaire-Volet Santé**
7. **Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024**
8. **Vote des taux des taxes locales 2025**
9. **Produit de la taxe GEMAPI 2025**
10. **Tarifification de la restauration 2025**
11. **Attribution des subventions 2025**
12. **Conventions avec l'OICMF et l'OISMF**
13. **Détermination du coût par élève des écoles du territoire**
14. **Convention de coopération avec la CCI Côte d'Or-Saône et Loire**
15. **Budgets prévisionnels 2025**
16. **Fongibilité des crédits**
17. **ZAE de la Garenne : Convention de commercialisation avec la commune de Fontaine**
18. **Information sur la trésorerie**
19. **Questions diverses**

**Étaient présents :** Georges APERT - Marc BOEGLIN - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Denis JACQUOT - André JOURDHEUIL - Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Gérard PONSOT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO.

**Étaient excusés :** Bruno BETHENOD - Laurent BOISSEROLLES - Caroline DEMONGEOT - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Véronique JEANDET - Isabelle LAJOUX - Didier PETITJEAN - Brigitte PORCHEROT - Robert ROBLÔT - Elise THEUREL.

**Étaient absents :** Cyril BELLANT - Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON - Jérôme SOUILLOT.

**Ont donné pouvoir :** Laurent BOISSEROLLES pouvoir à Marcel MARCEAU - Caroline DEMONGEOT pouvoir à Nathalie GAVOILLE - Emmanuel DONICHAK pouvoir à Jean-Marie ROSEY - Véronique JEANDET pouvoir à Virginie MEUNIER - Isabelle LAJOUX pouvoir à Christian CHARLOT - Didier PETITJEAN pouvoir à Laurent THOMAS - Brigitte PORCHEROT pouvoir à Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Elise THEUREL pouvoir à Christian ROY.

**Suppléants présents :** /

**Secrétaire de séance :** Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.

Il fait ensuite un point d'actualités :

**Conseiller numérique** : le Président indique que dans le cadre d'un partenariat avec le CD 21 une conseillère numérique assurera des permanences les mardis de :10h à 12h et de 14h à 16h.

**Nos Actus** : le Président remercie les communes pour la diffusion de la 16<sup>ème</sup> Lettre d'information à l'attention des habitants.

**Piscine intercommunale** : le Président indique que la piscine sera ouverte du 24 mai au 31 août 2025.

**Forum des Séniors** : C. CHARLOT indique que le 1<sup>er</sup> forum des séniors et des aidants aura lieu le jeudi 17 avril au Forum à Mirebeau.

**Cyclo-champêtre** : D. JACQUOT indique que la 2<sup>ème</sup> édition du cyclo champêtre se déroulera le dimanche 25 mai 2025, départ du Forum à Mirebeau, avec 2 parcours de 12 et 28 km.

**Ecole des 3 Arts** : V. MEUNIER présente l'agenda des manifestations de l'Ecole des 3 Arts de février à avril. Elle remercie les maires pour l'accueil des événements musicaux.

**Cap sur l'été** : le Président présente le 1<sup>er</sup> événement itinérant annuel organisé par l'Office de Tourisme, dimanche 15 juin à Champagne sur Vingeanne. Une journée pour relever des défis sportifs et tester ses connaissances sur la nature et l'histoire du village

### 1. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

### 2. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 13 février 2025**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2025.

### 3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- **Contentieux** : requête en référé-provision de la société WOLF dans le cadre du marché de travaux du gymnase à Fontaine-Française, pour modification de la clause de révision des prix du marché : rejet de la requête par le Tribunal Administratif de Dijon et la Cour Administrative de Lyon
- **Cuisine centrale** : Signature d'une convention avec la Communauté de communes CAP Val de Saône pour le co-financement de l'étude d'assistance juridique pour la détermination de la structure porteuse d'une cuisine centrale mutualisée

#### 4. Eau et assainissement : présentation des scénarios

Rapporteur : Didier LENOIR

##### 1) Transfert des compétences eau et assainissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

**SE PRONONCE** sur l'engagement d'une procédure de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes selon la procédure de droit commun :

- Pour l'engagement d'une procédure de transfert des compétences eau et assainissement selon la procédure de droit commun : 2 voix
- Contre l'engagement d'une procédure de transfert des compétences eau et assainissement selon la procédure de droit commun : 39 voix
- Abstentions : 2

##### Interventions :

Le Président fait part de l'avis de la conférence des maires : statut quo évolutif avec adhésion de certaines communes isolées à des syndicats.

Il souligne qu'il est important que le travail effectué ne soit pas vain compte-tenu de l'investissement mené sur cette étude et que les interconnexions se développent. Il remercie les Cabinets Mazars, Admys et Berest pour le travail effectué.

B. GRIBELIN souligne la situation particulière sur ORAIN où seul l'assainissement est en régie, avec le souhait d'adhérer au syndicat pour l'assainissement, comme pour l'eau potable.

Le Président indique que la gestion est très différente selon les communes, c'est le résultat des décisions politiques du passé. Une réflexion pourrait être menée à une échelle départementale qui serait la dimension adéquate. La ressource est un enjeu, en quantité et en qualité.

N. GAVOILLE demande s'il est possible de transférer la compétence plus tard.

M. HAMON indique qu'il s'agit d'une compétence facultative qui peut être transférée à tout moment.

##### 2) Organisation des compétences eau et assainissement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 33 voix pour, 4 contre et 6 abstentions :

**DEMANDE** aux communes en régie d'étudier le rapprochement avec un syndicat existant afin de répondre aux problématiques soulevées dans l'état des lieux de l'étude sur les compétences eau et assainissement.

**INVITE** les syndicats à se rapprocher afin d'étudier d'éventuelles fusions qui permettraient d'avoir un syndicat plus important pour répondre aux enjeux du futur.

#### 5. Modification de la carte des emplois

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la modification de la carte des emplois.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### 6. Protection sociale complémentaire-Volet Santé

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**DECIDE** de retenir la procédure de la convention de participation pour les risques santé pour un effet des garanties au 01/01/2026.

La procédure retenue est déclinée comme suit : Participation au dispositif du CDG 21 pour permettre d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposé par ce dernier.

**DECIDE** de confirmer la participation de 20 € mensuel brut par agent à la date d'effet de la convention.

La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474 précité, soit, au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Validation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2024**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, en l'absence du Président sorti, par vote à main levée, à l'unanimité :

- Compte financier unique du budget général  
**ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget général, **section fonctionnement**, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 7 926 242,19 €
  - Recettes : 9 135 963,22 €**ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget général, **section investissement**, avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 1 341 075,51 €
  - Recettes : 881 582,55 €**ACCEPTe** les reports d'investissements suivants :
  - Dépenses : 196 917,11 €
  - Recettes : 198 361,00 €
- Compte financier unique du budget annexe « Déchets ménagers »  
**ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget annexe « Déchets ménagers », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 1 035 405,59 €
  - Recettes : 1 238 960,43 €
- Compte financier unique du budget annexe « Office de tourisme »  
**ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget annexe « Office de tourisme », avec les résultats ci-après :
  - Dépenses : 109 346,36 €
  - Recettes : 110 363,34 €
- Compte financier unique du budget annexe « ZAE de Mirebeau »  
**ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget annexe ZAE de Mirebeau, avec les résultats ci-après :
 

**Fonctionnement :**

  - Dépenses : 567 549,47 €
  - Recettes : 691 118,70 €

**Investissement :**

  - Dépenses : 801 654,57 €
  - Recettes : 681 655,96 €
- Compte financier unique du budget annexe « ZAE L'ORDORAT – Arceau »  
**ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget annexe ZAE L'ORDORAT - Arceau, avec les résultats ci-après :
 

**Fonctionnement :**

  - Dépenses : 531 103,70 €
  - Recettes : 657 651,98 €

**Investissement :**

  - Dépenses : 678 783,85 €
  - Recettes : 552 325,29 €

• Compte financier unique du budget annexe « ZAE VACHEROTTE - Arceau »

**ADOPTÉ** le compte financier unique 2024 du budget annexe « ZAE VACHEROTTE – Arceau », avec les résultats ci-après :

**Fonctionnement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

**Investissement :**

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

**DIT** que les résultats seront inscrits aux budgets primitifs 2025.

Interventions :

A. VIOLLON souligne que les difficultés d'investissement de la collectivité sont liées à un problème structurel et non conjoncturel.

**8. Vote des taux des taxes locales 2025**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 36 voix pour, 3 contre et 4 abstentions :

**ADOPTÉ** les taux des contributions directes pour l'année 2025 comme suit :

- |  |         |
|--|---------|
| ○ Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :                                   | 9.38 %  |
| ○ Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :                              | 18.95 % |
| ○ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants | 7.78 %  |
| ○ Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :                        | 24,43 % |

**APPROUVE** la mise en réserve de la fraction du taux de CFE correspondant 0.04%.

**9. Produit de la taxe GEMAPI 2025**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 41 voix pour et 2 abstentions :

**DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 pour un montant maximal de 77 000 €,

**CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**10. Tarification de la restauration 2025**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOPTÉ** la tarification de la restauration à partir de la rentrée 2024-2025.

### **11. Attribution des subventions 2025**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**DECIDE** l'octroi de subventions, inscrites au budget 2025.

### **12. Conventions avec l'OICMF et l'OISMF**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**AUTORISE** l'OICMF et l'OISMF à reverser les subventions versées par la Communauté de communes à leurs membres,

**APPROUVE** les conventions attributives de subventions avec l'OICMF et l'OISMF,

**AUTORISE** le Président à signer les conventions à intervenir.

### **13. Détermination du coût par élève des écoles du territoire**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** le coût par élève des écoles du territoire à :

- Maternelles : 1 747,28 €
- Élémentaires : 623,28 €

**DIT** que ce montant sera demandé pour la scolarisation d'élèves extérieurs au territoire de la Communauté de communes,

**DIT** que ce montant sera utilisé pour le calcul de la participation à la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée Saint Nicolas à Mirebeau pour le financement de ses classes sous contrat d'association.

### **14. Convention de coopération avec la CCI Côte d'Or-Saône et Loire**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :  
**APPROUVE** la convention de coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or · Saône-et-Loire

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

N. URBANO précise qu'un club d'entreprises sera créé prochainement, une réunion est prévue le 15 avril prochain.

### **15. Budgets prévisionnels 2025**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la présentation du budget par fonction,

- Budget général**  
 Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 1 abstention :  
**ADOPTE** le budget primitif (budget général) 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 8 928 142,85 €
  - Recettes : 9 368 059,91 €

**ADOPTE** le budget primitif (budget général) 2025, partie investissement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 1 249 453,21 €
  - Recettes : 1 249 453,21 €

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de Côte d'Or et de l'Etat (DETR, DSIL, ...) pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2025 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.
  
- Budget annexe « déchets ménagers »**  
 Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 1 abstention :  
**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe déchets ménagers 2025 , partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 1 113 998,00 €
  - Recettes : 1 373 022,94 €
  
- Budget annexe « office de tourisme »**  
 Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 1 abstention :  
**ADOPTE** le budget primitif du budget annexe Office de tourisme 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 121 654 €
  - Recettes : 121 654 €
  
- Budget annexe « ZAE de Mirebeau »**  
 Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 1 abstention :  
**ADOPTE** le budget annexe « ZAE de Mirebeau » 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 695 646,91 €
  - Recettes : 695 646,91 €

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE de Mirebeau » 2025, partie investissement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 728 089,29 €
  - Recettes : 728 089,29 €

**AUTORISE** le Président à solliciter des subventions auprès du Conseil départemental, du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'Etat (DETR, DSIL, ...) pour les projets inscrits au budget prévisionnel 2025 et à signer le cas échéant les documents s'y rapportant.
  
- Budget annexe « ZAE l'Ordorat à Arceau »**  
 Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 42 voix pour et 1 abstention :  
**ADOPTE** le budget annexe « ZAE L'Ordorat - Arceau » 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 658 291,70 €
  - Recettes : 658 291,70 €

**ADOPTE** le budget annexe « ZAE L'Ordorat - Arceau » 2025, partie investissement, avec les propositions suivantes :

  - Dépenses : 679 744,54 €
  - Recettes : 679 744,54 €

• Budget annexe « ZAE En Vacherotte à Arceau ».

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**ADOpte** le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2025, partie fonctionnement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 0 €

**ADOpte** le budget annexe « ZAE En Vacherotte - Arceau » 2025, partie investissement, avec les propositions suivantes :

- Dépenses : 0 €
- Recettes : 100 €

Interventions :

Le Président indique que la situation financière de la Communauté de Communes révèle un problème structurel qui se traduit sur la prévision de budget 2025 avec des dépenses qui se rapprochent dangereusement des recettes.

Cette situation a notamment nécessité la suspension du pôle scolaire Arceau Beire Viévine. Les décisions fiscales et tarifaires s'imposent mais pas seulement.

A.VIOLLON présente le coût de la compétence scolaire au regard des attributions de compensation dont le montant n'a pas évolué depuis 2017.

Le Président souligne que les dépenses augmentent mais pas les recettes issues des attributions de compensation.

Il indique qu'une conférence des Maires sera organisée rapidement à ce sujet car il est nécessaire que la Communauté de Communes puisse continuer de financer ses compétences.

M.BO EGLIN indique que le tableau présenté ne montre pas la fiscalité professionnelle perçue par la Communauté de Communes. Il faut augmenter les recettes mais aussi diminuer les dépenses dont le fonctionnement.

A. VIOLLON indique que les attributions de compensation comprennent la compétence scolaire, les équipements sportifs et la fiscalité professionnelle. Un effort important a été fait sur les dépenses d'investissement pour 2025.

Le Président indique que les dépenses de fonctionnement sont contraintes et qu'elles sont aussi conditionnées par le niveau de service proposé aux familles et leur fréquentation. Une réflexion peut aussi être engagée sur l'organisation de la carte scolaire.

L. THOMAS prend l'exemple du Département qui a diminué son budget de fonctionnement en faisant des coupes franches dans les services publics.

H. de ST SEINE demande l'évolution de la part fiscalité depuis 2017.

A.VIOLLON indique qu'elle est de 37 000 €, après déduction de la part reversée aux communes.

**16. Fongibilité des crédits**

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**AUTORISE** le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

**17. ZAE de la Garenne : Convention de commercialisation avec la commune de Fontaine**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

**APPROUVE** la convention de commercialisation avec la commune de Fontaine-Française pour la vente des parcelles ZN 356, ZN 358, ZN 359, ZN 360, ZN 361 et ZN 362 situées ZAE de la Garenne à Fontaine-Française, à la SCI LIE 21 représentée par Madame Estelle DAVAL, ou tout autre structure à se substituer, pour une surface de 2 062 m<sup>2</sup> au prix de 22 € HT le m<sup>2</sup>, frais de bornage en sus.

**AUTORISE** le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

N. URBANO indique que les terrains sont déjà viabilisés car ils se situent à proximité de la maison de santé récemment réceptionnée. Le conseil municipal a voté en faveur de cette implantation et de la convention de commercialisation qui évite des frais de notaire supplémentaires.

A. CATRIN demande si l'entreprise BONNOTTE a été consultée.

N. URBANO confirme que ces 2 entreprises travaillent ensemble.

**18. Information sur la trésorerie**

A la date du 7 avril 2025, la trésorerie s'élève à 182 969 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 33 726 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

**19. Questions diverses**

- J-M ROSEY demande où en est le déploiement de la fibre sur l'école de Beire le Châtel.  
M. MAROTEL indique qu'un marché va être lancé pour retenir un opérateur pour l'ensemble des sites de la collectivité.

Le prochain conseil communautaire aura lieu **le jeudi 19 juin 2025 à Mirebeau sur Bèze.**

La séance est levée à 23h10.

Le Président,

Didier LENOIR



Le secrétaire,

Nicolas URBANO